

Conseil communal de Dinant :

compte '86 en boni de plus de 19 millions

U.A

30/7/1986

Le compte communal 1985 se clôture avec un boni de 19.800.000 F à l'ordinaire et de 5.600.000 F à l'extraordinaire. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant, a observé l'échevin des Finances Marcel Mosty. Car les paiements des taxes communales se font difficilement ; il y a des retards. A ce sujet, a-t-il déclaré, « il est navrant de constater que les mieux nantis ne paient pas plus rapidement que les moins nantis... L'avenir se dessine très sombre : l'Etat donne de nouvelles directives d'une rigueur extrême... Aurait-il l'intention de ne pas payer ce qui nous revient ?... Il faudra trouver 27 millions l'an prochain... Verrons-nous un jour le bout du tunnel ? »

Cependant, a annoncé le député-bourgmestre Wauthy, le ministère de la Région wallonne vient de nous accorder 60 % de subsides pour des travaux estimés, en 1986, à 22 millions ; en 1987, à 57 millions ; et, en 1988, à 42 millions. Il faudra notamment aménager le nouvel arsenal des pompiers et les rues du centre seront prochainement réparées.

Au vote : 15 « oui » et 4 abstentions (le P.S., qui allègue que des travaux n'ont pas été effectués).

Autre point fort de la réunion : l'avis demandé au

conseil par le collège à propos d'une éventuelle implantation d'une grande surface, sur l'emplacement de la brasserie de Dinant à démolir. On manque de précisions, ont estimé certains. Et puis, il y a déjà quatre grandes surfaces à Dinant. Tout dépendrait du type d'exploitation commerciale. Il semblerait que devrait être écartée l'alimentation. A moins que soit prévue une galerie ?

Plusieurs comptes et budgets de fabriques d'église ont été approuvés et le budget 1986 de l'hôpital Saint-Vincent a été admis, après mise au point, avec un déficit probable de 5.978.000 F. Il en a été de même pour des modifications budgétaires sans influence sur la participation communale : un accord sur les honoraires a été conclu entre les médecins et le C.P.A.S.

La désignation de délégués communaux à la maison de la culture a été retiré de l'ordre du jour : un accord est en vue à ce sujet.

L'assemblée a approuvé le cahier des charges relatif au remplacement d'une chaudière à l'école de Neffe et le contrat d'étude pour la mise en conformité de la protection contre l'incendie au balcon de la salle Bayard du casino. L'estimation est de 1.200.000 F. Les anciens